

Le plan d'actions du Phragmite aquatique



Le Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* est le passereau le plus menacé en Europe. Migrateur trans-saharien, il quitte ses zones de reproduction d'Europe de l'Est à partir de juillet pour rejoindre l'Afrique tropicale de l'ouest en longeant les côtes atlantiques et en traversant la péninsule Ibérique. C'est au cours de cette migration post-nuptiale que le phragmite aquatique réalise des haltes migratoires en France, essentiellement le long de la façade Manche-Atlantique. La migration de retour (pré-nuptiale) est plus directe en traversant la Méditerranée.

photo F. Latraube-ONCFS

Les causes de son déclin sont liées principalement à la destruction de son habitat, constitué de vastes prairies humides hautes, faiblement inondées. En halte migratoire, les roselières constituent également un habitat dans lequel il trouvera refuge.

Le Phragmite aquatique est une espèce protégée en France (arrêté du 29 octobre 2009) et est par ailleurs inscrit à l'Annexe I de la directive " Oiseaux " 79/409, à l'Annexe II de la convention de Berne, dont les objectifs sont d'assurer une protection stricte pour les espèces et les habitats menacés, en particulier les espèces migratrices, de l'Annexe I de la convention de Bonn qui vise à protéger les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage,

La coordination du Plan national d'actions a été confiée par le Ministère en charge de l'environnement (MEEDDEM) à son service déconcentré de Bretagne (DREAL).

La mission de rédaction du Plan 2010-2014 a été confiée par la DREAL Bretagne à trois partenaires : Bretagne Vivante-SEPNB épaulée par la Maison de l'estuaire de la Seine et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le plan national d'action fait le point sur les connaissances actuelles du Phragmite aquatique au niveau global et au plan national. Il liste les sites et les régions directement fréquentés par l'espèce et donc concernées par sa conservation.

La déclinaison régionale en Pays de la Loire a été confiée par la DREAL Pays de la Loire à l'ONCFS qui en assure la mise en oeuvre régionale.

En [savoir plus](#) sur le site de la DREAL Bretagne